

**DEMANDE DE REMPLACEMENT DU TUTEUR ET CURATEUR PUBLIC EN QUALITÉ DE  
TUTEUR LÉGAL AUX BIENS PAR UNE PERSONNE AUTORISÉE À CE FAIRE EN VERTU DES  
ALINÉAS 1,2,3 ET 4 DU PARAGRAPHE 17 (1).**

(Veuillez joindre des feuilles supplémentaires au besoin)

Nom de l'incapable (nom et prénom): \_\_\_\_\_  
( nom de famille, prénom et initiales )

Adresse: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° de téléphone ( domicile ): \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_  
(Jour, mois, année)

Votre lien avec l'incapable est le suivant:

1.  conjoint\*    2.  partenaire\*\*    3.  parent (préciser le lien de parenté): \_\_\_\_\_

Ou bien vous êtes:

4.  une société de fiducie  
5.  un procureur constitué en vertu d'une procuration perpétuelle donnée avant la délivrance du certificat d'incapacité et qui ne confère pas au procureur de pouvoir sur tous les biens de l'incapable.

Document(s) requis:

- Si la case 4 ci-dessus est remplie, une copie du consentement du conjoint ou du partenaire de l'incapable.  
 si la case 5 est remplie, une copie de la procuration perpétuelle.

\* <<Conjoint>> Personne du sexe opposé avec laquelle:  
a) la personne est mariée;  
b) la personne vit dans une union conjugale hors du mariage, si les deux personnes, selon le cas:  
(i) ont cohabité pendant au moins un an,  
(ii) sont les parents du même enfant,  
(iii) ont conclu un accord de cohabitation en vertu de l'article 53 de la *Loi sur le droit de la famille*.

\*\* Sont des <<partenaires>> deux personnes qui ont vécu ensemble pendant au moins un an et qui ont des relations personnelles étroites qui sont de première importance dans leur vie.

Veuillez indiquer le nom des autres personnes \_\_\_\_\_ que vous connaissez et qui ont le droit de

présenter une demande en vertu du paragraphe 17 (1) \*\*\* Veuillez préciser si vous avez informé chacune des personnes indiquées sur la liste que vous présentiez une requête en vue d'obtenir la tutelle légale et indiquer si elles vous ont informé qu'elles appuyaient votre nomination ou s'y opposaient.

\*\*\* L'une ou l'autre des personnes suivantes peut demander au Tuteur et curateur public de le remplacer en qualité de tuteur légal aux biens de l'incapable:

- (i) le conjoint ou le partenaire de l'incapable,
- (ii) un parent de l'incapable,
- (iii) le procureur constitué en vertu d'une procuration perpétuelle du l'incapable, si la procuration a été donnée avant la délivrance du certificat d'incapacité et ne confère pas au procureur de pouvoir sur tous les biens de l'incapable,
- (iv) une société de fiducie au sens de la *Loi sur les sociétés de prêt et de fiducie*, si le conjoint ou le partenaire de l'incapable consent par écrit à la demande.

| Nom | Personne(s) informée(s)<br>Oui/Non | Lien avec l'incapable | Adresse et n° de téléphone | Appuie la nomination ou s'y oppose |
|-----|------------------------------------|-----------------------|----------------------------|------------------------------------|
|     |                                    |                       |                            |                                    |

Déclaration de l'auteur de la demande:

1. Avez-vous eu un contact personnel avec l'incapable au cours de 12 derniers mois?

Ou, si vous êtes une société de fiducie, est-ce que le conjoint ou le partenaire de l'incapable a été en contact personnel avec l'incapable au cours des 12 derniers mois?

Oui  Non

2. Êtes-vous prêt à vous acquitter de toutes les obligations de tuteur en ce qui concerne les biens de l'incapable et convenez-vous d'agir conformément au plan de gestion?

Oui  Non

3. Au mieux de ma connaissance et de mes croyances, la valeur totale approximative des biens de l'incapable est de \_\_\_\_\_\$. Les détails des éléments d'actif et de leur valeur approximative respective sont indiqués dans le plan de gestion ci-joint, qui fait partie intégrante de la présente demande.

( Si vous êtes une société de fiducie, veuillez omettre les questions 4 à 8.)

4. Votre relation avec l'incapable est-elle amicale?

Oui  Non

5. Avez-vous été déclaré coupable d'une infraction liée à la mauvaise gestion financière en vertu du *Code criminel*?
- Oui  Non
6. Êtes-vous un failli non libéré?
- Oui  Non
7. Avez-vous été jugé responsable dans une instance civile en matière de fraude, d'abus de confiance ou de tout autre type de mauvaise gestion financière?
- Oui  Non
8. Je comprends que le Tuteur et curateur public peut refuser ma demande à moins que je fournisse une caution garantissant la valeur des biens de l'incapable, sous une forme et d'un montant qu'approuve le Tuteur et curateur public de l'Ontario.
- Oui  Non

REMARQUE: Veuillez joindre le plan de gestion.

**LES PARAGRAPHES 89 (5) ET (6) DE LA LOI DE 1992 SUR LA PRISE DE DÉCISIONS AU NOM D'AUTRUI PRÉVOIENT CE QUI SUIT:**

**Par. 89 (5): NUL NE DOIT, DANS UNE DÉCLARATION FAITE SELON UNE FORMULE PRESCRITE, AFFIRMER QUELQUE CHOSE QU'IL SAIT ÊTRE FAUX NI PROFESSER UNE OPINION QUI N'EST PAS LA SIENNE.**

**Par. 89 (6): QUICONQUE CONTREVIENT AU PARAGRAPHE ( 5) EST COUPABLE D'UNE INFRACTION ET PASSIBLE, SUR DÉCLARATION DE CULPABILITÉ, D'UNE AMENDE D'AU PLUS 10 000\$.**

---

Date Signature du (des) tuteur(s) légal (légaux) aux biens proposé(s) ou d'un signataire autorisé, s'il s'agit d'une société de fiducie

Nom(s):

---

(En caractères d'imprimerie)

Adresse(s):

---

Numéro(s) de téléphone:

---

REMARQUE: Si vous proposez la nomination de deux ou plusieurs personnes en tant que tuteurs légaux conjoints, veuillez indiquer à quel auteur de la demande il faut remettre les biens et les comptes, le cas échéant, et le certificat de tutelle légale, si la nomination est faite:

Nom du tuteur légal aux biens proposé:

---

Adresse:

---

---

Numéro de téléphone:

---

**Avis aux auteurs de la demande:**

1. Les renseignements personnels inscrits contenus dans votre demande sont recueillis en vertu de l'article 17 de la *Loi de 1992 sur la prise de décisions au nom d'autrui* et serviront à traiter votre demande de remplacement du Tuteur et curateur public en qualité de tuteur légal aux biens conformément à la loi et aux politiques du Bureau du Tuteur et curateur public. Pour toute question relative à cette collecte de renseignements, veuillez vous adresser au:

Bureau du Tuteur et curateur public  
595, rue Bay, bureau 800  
Toronto (Ontario) M5G 2M6  
Tél: (416) 314-2800

**Avis de frais**

Le Tuteur et curateur public exige des frais de 382,00\$, plus 26,74\$ de TPS, pour traiter une requête en tutelle légale, en vertu de l'article 8 de la Loi sur le Tuteur et curateur public. Ces frais seront prélevée des biens de la personne incapable lorsque la requête aura été traitée ou, si le Tuteur et curateur public ne détient pas de fonds suffisants, le requérant devra acquitter ces frais avant la délivrance du certificat de tutelle légale. Il est possible d'être exempté de ces frais si le paiement des frais risque de causer un préjudice financier indu à la personne incapable.